

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 35 (1947)
Heft: 144

Artikel: Études critiques : L'enseignement de saint Paul [François Amiot]
Autor: Burnier, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380484>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES CRITIQUES

François AMIOT, *L'enseignement de saint Paul*. Collection « Etudes bibliques ».
Paris, Gabalda, 1946. 2 vol.

Cet ouvrage, dont nous avons en mains la quatrième édition revue, parue en 1946, semble avoir connu un succès considérable, puisque sa préface, qui est celle de la première édition, porte la date de 1938. Connaître ainsi quatre éditions en sept ou huit ans, dans une période où les difficultés d'impression n'ont cessé de grandir, c'est certainement beaucoup pour un ouvrage qui n'est nullement populaire. L'œuvre de M. Amiot est, en effet, un exposé théologique minutieux de plus de 600 pages.

On se demande, au premier moment, si cet ouvrage était bien nécessaire après la classique et magistrale *Théologie de saint Paul* du P. Prat (dont s'achève maintenant la trente-troisième édition !) à laquelle du reste notre auteur se réfère souvent. A y regarder de plus près, on ne tarde pas à discerner l'originalité de l'œuvre.

Elle se manifeste peut-être déjà dans le ton, moins magistral et moins dédaigneux à l'endroit des théologiens protestants, dont, à quelques reprises, M. Amiot se plaît à reconnaître les mérites (1).

On remarque aussi que l'auteur, qui professe au Séminaire de Saint-Sulpice, se montre plus soucieux de puiser à la source où s'abreuvera la piété des séminaristes et des prêtres que de préparer un aliment à des débats de pure théologie. Cela ne signifie nullement que l'exposé des doctrines soit négligé, mais bien que l'intérêt dernier en est l'édification, dans le sens le meilleur de ce mot (2). M. Amiot laisse deviner — et le cardinal Tisserant

(1) T. I, p. 43, 99 s. Notre auteur renvoie fréquemment son lecteur au *Theol. Wörterbuch* de KITTEL.

(2) C'est aussi l'orientation des précédents ouvrages de notre auteur, à qui l'on doit également une édition de morceaux choisis tirés des *Instructions sur la vie chrétienne et sacerdotale* de Jean-Jacques OLIER.

qui a signé la préface de ces deux volumes le dit expressément — qu'il est allé à saint Paul poussé par des préoccupations spirituelles avant de se pencher en théologien sur l'enseignement des épîtres et des Actes. Il arrive même, à plus d'une reprise au cours de l'ouvrage, que M. Amiot fasse état de la tradition mystique qui l'a formé : l'Ecole française du XVII^e siècle (1).

On ne s'étonnera donc pas qu'une expression paulinienne retienne plus que toute autre son attention et lui inspire ses pages les plus ferventes : la fameuse formule *In Christo Iesu*, si fréquente dans les épîtres. « On est ici, dit-il, au cœur de la doctrine paulinienne ; l'union ineffable du chrétien et du Christ constitue la raison d'être et l'aboutissement du plan rédempteur. » (2)

Le P. Prat avait déjà reconnu (3), en principe du moins, le rôle central de cette expression dans la théologie paulinienne, mais son exposé prouve qu'il n'en a pas saisi toute l'importance ni toute la richesse. M. Amiot y est mieux parvenu. Tandis que son prédécesseur ne sort pas d'une interprétation individualiste de la rédemption, lui s'en dégage résolument pour faire droit au caractère collectif, ecclésiastique de la pensée paulinienne. En effet, après avoir parlé, dans un premier volume, de l'œuvre de la rédemption et exposé la doctrine de la justification par la foi qui est, dit-il, « l'application à l'homme des fruits de la rédemption », il commence son second volume par des réflexions de ce genre :

« L'apôtre ne considère jamais le chrétien comme un isolé qui ferait son salut tout seul sans se préoccuper de ses frères et indépendamment d'eux : il voit en lui un élément du vaste organisme surnaturel qu'il appelle tantôt le corps du Christ et tantôt l'Eglise et auquel il est requis de s'agréger pour participer à la rédemption... »

Et dès lors, il poursuit son exposé de la théologie paulinienne sous des titres bien significatifs : *Le Christ mystique* (il s'agit de l'ecclésiologie, de l'eucharistie en tant qu'aliment du corps mystique et du mariage considéré comme l'accroissement du corps mystique). *La vie du corps mystique* (la morale). *L'avenir du corps mystique* (conversion d'Israël et fins dernières). Ainsi donc, la vie chrétienne, tant dans ses rapports avec Dieu que dans ses relations humaines, est envisagée sous l'angle de la communauté, de l'Eglise. C'est là, ce nous semble, un événement considérable dans l'interprétation du paulinisme.

Il est toutefois regrettable que l'auteur n'ait pas jugé nécessaire de définir l'épithète dont il fait un si abondant usage et qui risque d'inquiéter tels de ses lecteurs : le mot *mystique*.

Si M. Amiot nous donne une meilleure interprétation de saint Paul parce qu'il a mieux saisi le contenu de la formule *In Christo Iesu*, il faut déplorer, croyons-nous, qu'il n'ait pas mieux relié à cette pensée, qui constitue le

(1) Bérulle, Condren, Olier. Cf. t. I, p. 307.

(2) T. I, p. 236.

(3) T. II, p. 20-22. Nous citons d'après la 6^e édition.

centre de la théologie paulinienne, la notion particulièrement importante de la justification par la foi. En cela il eût bien fait de tenir compte de l'avis du P. Prat qu'il cite si souvent. Pour ce savant, en effet, la justification par la foi, loin de jouer chez saint Paul un rôle central, n'est qu'*« une thèse inspirée par la controverse et qui doit son haut relief à la polémique judaisante. La controverse finie, l'apôtre semble l'oublier et s'en désintéresser : preuve certaine qu'elle ne tient pas au fond de sa théologie. »* (1)

Après beaucoup d'autres, M. Amiot voit les choses autrement. Il donne à cette doctrine un rôle de premier plan. Elle est en quelque sorte la porte par laquelle on accède au Royaume du Christ et à ses richesses. Aussi, après avoir exposé la doctrine de la justification par la foi, notre auteur nous donne-t-il un paragraphe intitulé *Effets formels de la justification* et commençant par ces mots : « *La justification* introduit dans le nouvel Israël, *incorpore au Christ*, constitue le croyant fils adoptif de Dieu, le fait héritier du ciel » (2). C'est donc en recevant de Dieu la justification qu'on entrerait « dans le Christ Jésus ». Mais n'est-ce pas plutôt l'inverse qui est vrai ? Par la foi, nous devenons bénéficiaires de l'œuvre rédemptrice accomplie en Christ, nous sommes « en lui », nous sommes morts et ressuscités avec lui, nous sommes donc justifiés, qu'on l'entende au sens classique des protestants (déclarés justes, pardonnés) ou des catholiques (rendus justes, vainqueurs du péché). Il suffit de relire deux textes des épîtres, qui sont caractéristiques à cet égard, pour se convaincre que la justification est l'un des fruits de l'union au Christ par la foi et non l'union au Christ l'un des effets de la justification : I Cor. 1, 30 et Col. 1, 14. De même I Cor. vi, 11 nous montrera que la justification ne va pas toujours en tête sur la voie du salut et qu'elle n'est qu'un des aspects — sans doute important — du don multiple de Dieu dans le Christ Jésus (3).

Nous venons de relever dans l'ouvrage de M. Amiot une première inconsequence avec son principe : la place qu'il donne à la justification par la foi au sein du système paulinien. Il en faut relever une autre encore, qui apparaît dès qu'on parcourt son premier volume, surtout si l'on prend soin de comparer la marche de son exposé avec celle que suit le P. Prat. Ce dernier, en effet, a fort bien vu que « la théologie de saint Paul étant une doctrine du salut, elle doit être envisagée en fonction de l'acte rédempteur » (4). Il adapte donc les divisions usuelles de la dogmatique catholique au mouvement de la pensée paulinienne : il expose d'abord la préhistoire de la rédemption (l'humanité sans le Christ, l'initiative salvatrice du Père), puis il parle

(1) T. II, p. 16. Nous ne souscrivons pas entièrement à l'avis qu'exprime cette citation et qui nous semble excessif. Cf. note 3.

(2) T. I, p. 232. C'est nous qui soulignons.

(3) Il est donc faux, à notre sens, de ne voir dans la justification par la foi qu'une thèse de polémique que l'apôtre aurait ensuite oubliée (PRAT), qu'un « caractère latéral » de sa pensée (Albert SCHWEITZER) ou qu'une forme primitive de la théologie paulinienne où le « juridique » aurait prédominé.

(4) T. II, p. 593.

de la personne du rédempteur (le Christ préexistant, ses relations internes et externes, son incarnation), il décrit ensuite l'œuvre de la rédemption (mission et mort rédémptrices, leurs effets immédiats) pour passer enfin à sa réalisation dans le croyant. M. Amiot, lui, n'a pas cru nécessaire de se dégager des divisions traditionnelles de l'école et il impose à la pensée de l'apôtre, qui s'est constituée sur un axe tout pratique, c'est-à-dire en rapport immédiat avec sa vie spirituelle et sa vocation missionnaire, une classification qui ne lui convient guère. C'est ainsi qu'il commence par un livre premier intitulé *La vie divine : Dieu, le Père. Le Christ. L'Esprit. La sainte Trinité*. Le livre II traite de *L'humanité avant le Christ*, en trois chapitres qui portent les titres suivants : « Psychologie paulinienne », « La domination du péché » et « La promesse. La loi mosaïque ». Le livre III nous amène à la *Rédemption* voulue par le Père et réalisée en Jésus-Christ, tandis que les livres suivants en exposeront les fruits.

Peut-être notre auteur aurait-il évité les erreurs que nous avons signalées et qui nous semblent graves, s'il avait fait place dans son Introduction, consacrée aux « Sources et à l'expression de la doctrine de saint Paul », à un chapitre où il aurait montré les lignes maîtresses et le mouvement de la construction théologique de l'apôtre (1).

La place nous manque pour en dire davantage. Après les considérations ci-dessus d'un caractère général, il y aurait pourtant lieu de faire plus d'une remarque de détail. Nous nous en tiendrons à une seule.

Il est toujours un peu douloureux et inquiétant, pour nous protestants, de voir un savant poursuivre son œuvre en étant limité dans sa liberté. C'est naturellement le cas de notre auteur qui marche encadré de ses gardiens : les décrets du Concile de Trente d'une part et, d'autre part, ceux de la Commission biblique pontificale (2). Reconnaissions-lui en tout cas le mérite de ne pas s'en cacher. En revanche, il est intéressant de le surprendre, une fois au moins, en train de s'écartier un peu de la voie qu'il lui est interdit de quitter. A un moment donné, en effet, il se risque à une petite concession en faveur de la doctrine protestante classique de la justification par la foi.

La justification a, nous semble-t-il, chez saint Paul, et dans l'épître aux Romains elle-même, deux acceptations qu'il y a lieu de distinguer. La première correspond à la doctrine des réformateurs : Dieu agréé l'injuste ; il traite le coupable comme s'il était innocent ; lui remettant ses péchés en vertu du sacrifice expiatoire de Jésus-Christ, il le reçoit dans sa communion. C'est la justification dont saint Paul parle dans Romains III, 21 à IV, 25, et particulièrement IV, 5. La seconde correspond à la doctrine catholique du Concile de Trente : en Jésus-Christ, Dieu rend juste le pécheur croyant ; il lui communique la vie du Ressuscité, qui est vie pour Dieu, service de la justice. C'est la δικαιωσίς ζωῆς de Romains V, 18 ; c'est Romains VI et

(1) Le chapitre premier de la Conclusion : « L'Evangile de Paul » (t. II, p. 217 ss.) ne le remplace pas.

(2) T. I, p. 4 et 224.

suivants. En somme, par un même vocable, l'apôtre exprime deux réalités différentes bien que ressemblantes. Sans doute est-ce poussé par les nécessités de la polémique avec les judaïsants qu'il a préféré, dans le premier cas, le terme de justification à celui qu'il emploie ailleurs de rémission des péchés (1). Toujours est-il que, selon l'épître aux Romains, nous recevons, par la foi au Christ mort et ressuscité pour nous et sous le nom de justification, un double bienfait : nous sommes quittes de notre passé et nous accédons à une vie nouvelle. Protestants et catholiques, qui ont donc les uns et les autres partiellement raison, cesseront d'avoir tort sur ce point quand ils auront reconnu l'ambiguïté de la notion paulinienne de justification et consenti à réunir ce qu'ils ont malheureusement cru devoir opposer. On sait que du côté protestant cela s'est fait de diverses manières (2).

Il est fort intéressant de constater que M. Amiot le fait aussi à sa façon, qui est, il est vrai, fort discrète. S'il insiste naturellement dans le sens catholique et s'applique à prouver que la justification consiste dans le don au croyant d'une vie juste, il ne lui arrive pas moins de parler de « ... *la justification, dont l'effet premier est la rémission de tous les péchés*, tant du péché originel que des fautes personnelles. Saint Paul affirme ces points avec beaucoup d'énergie », ajoute-t-il, avant de citer Col. II, 18 (3).

Nous osons espérer que ce compte rendu, malgré son caractère peut-être trop critique, donnera à tous amateurs de théologie paulinienne le désir de lire cet ouvrage. Ils y apprécieront, outre des exposés consciencieux et clairs sur les divers points de la doctrine, de très belles pages où M. Amiot révèle à son lecteur les richesses de la vie intérieure du grand apôtre (4). Il l'a pénétrée en effet avec la sympathie et l'intelligence de quelqu'un qui vit, lui aussi, « dans le Christ Jésus ».

Jean BURNIER.

(1) Col. I, 14 ; II, 13 ; Eph. I, 7.

(2) Voir par exemple Schrenk, Article δίκη, dans le *Theol. Wörterbuch* de KITTEL, t. II, p. 180-229.

(3) T. I, p. 225. (C'est nous qui avons souligné.) Voir aussi t. I, p. 219.

(4) Voir notamment le chapitre : « Paul apôtre du Christ », t. II, p. 229 ss.